



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-2-2

Séance du vendredi 6 décembre
2019

CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES BATIMENT C DE LA CITE UNIVERSITAIRE A MULHOUSE PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

ABSENTS :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-2-2-2 du 13 février 2015 relative à la rénovation/restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire de MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-11-2-2 du 7 décembre 2018 relative à la prolongation du délai de validité de la subvention accordée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la réalisation du projet de rénovation du Bâtiment C de la Cité universitaire à MULHOUSE,
- VU la convention de financement relative au versement de la subvention d'investissement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, signée en date du 2 mars 2015,
- VU l'avenant n°1 relatif à la demande de prolongation du délai de validité de la subvention d'investissement en faveur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, signé en date du 17 décembre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge, jusqu'au 31 octobre 2020, le délai de validité de la subvention d'investissement d'un montant de 600 000 € accordée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la réalisation du projet de rénovation-restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire située sur le campus de l'Illberg à MULHOUSE dans le cadre du Projets Etat/Région 2007/2013,
- Approuve et autorise la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention du 2 mars 2015 relative au versement de la subvention d'investissement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la rénovation/restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire située sur le campus de l'Illberg à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, avenant joint en annexe à la présente délibération,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F225, chapitre 204, fonction 23, nature 2041782, code programme 2772, service 108. La subvention sera versée conformément aux modalités prévues par la convention du 2 mars 2015.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité